

COMMUNIQUE DE PRESSE

20 juin 2022

Concours des maisons fleuries 2022

Les beaux jours sont de retour et avec eux le concours des maisons fleuries.

Le service environnement invite tous les bellerivois participant à l'embellissement de la commune par le biais du fleurissement de leur habitation à participer gratuitement à ce concours.

Deux conditions pour cela :

- Être Bellerivois
- Fleurir un espace visible sur et depuis le territoire de la commune.

Les inscriptions se font très simplement : soit via le formulaire en ligne sur <https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/concours-des-maisons-fleuries-2022/> soit en envoyant votre nom, prénom et adresse où le fleurissement est visible au service environnement. **Date limite : le 30 juin 2022**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service environnement au 04 70 32 30 88 ou par mail à environnement@ville-bellerive.com

L'inscription est gratuite, il suffit de vous signaler !



Fleurissement de Madame Girard, lauréate 2021